

ASSOCIATION PSB13

CHEMIN DE LA TOUR DE NESLE
GYMNASE ST COME
13300 SALON DE PROVENCE

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/07/2024 au 30/06/2025

Bilan Actif

Etat exprimé en euros

		30/06/2025			30/06/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques,mat. et outillage indus.	23 418	23 418		441
	Autres immobilisations corporelles	34 666	24 367	10 299	18 956
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés	15		15	15
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	10 600		10 600	11 852
TOTAL (II)		68 700	47 785	20 914	31 265
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	12 092		12 092	2 155
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	94 466		94 466	74 105
	Autres créances	31 521		31 521	25 054
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	86 641		86 641	4 271
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	1 125		1 125	1 763
	TOTAL (III)	225 846		225 846	107 348
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		294 545	47 785	246 760	138 613

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

10 600

11 852

Bilan Passif

Etat exprimé en euros		30/06/2025	30/06/2024
Capitaux Propres	Capital social ou individuel Primes d'émission, de fusion, d'apport ... Ecart de réévaluation	6 460	6 460
	RESERVES Réserve légale Réserves statutaires ou contractuelles Réserves réglementées Autres réserves		
	Report à nouveau	(122 476)	(132 393)
	Résultat de l'exercice	143 909	9 916
	Subventions d'investissement Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	27 892	(116 017)
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2) Emprunts et dettes financières divers (3) Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	49 640	35 707
	DETTES D'EXPLOITATION Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales	23 655 38 013	28 923 20 262
	DETTES DIVERSES Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes	15 060	4 438
	Produits constatés d'avance (1)	92 500	165 300
	Total des dettes	218 868	254 629
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	246 760	138 613
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		143 908,73	9 916,40
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		218 868	249 996
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		45 000	24 054
(3) Dont emprunts participatifs			

Compte de Résultat

Etat exprimé en euros

		30/06/2025	30/06/2024
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises, de produits fabriqués	92 876	39 399
	Prestations de services	131 757	104 299
	Productions stockée		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation	371 837	246 150
	Dons	101 305	133 002
	Cotisations	61 260	54 858
	Legs et donations		
	Autres produits de gestion courante	7 110	8 389
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges	14 500	26 064
	Autres produits		
	Total des produits d'exploitation	780 645	612 161
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats	11 529	
	Variation de stock	(9 937)	10 817
	Autres achats et charges externes	327 856	404 884
	Impôts, taxes et versements assimilés	6 217	3 080
	Rémunération du personnel	217 994	158 159
	Charges sociales	42 568	22 972
	Subventions accordées par l'association		
	Dotation aux amortissements et dépréciations	9 431	9 362
	Dotation aux provisions		
	Autres charges	847	2 679
	Total des charges d'exploitation	606 506	611 954
	1 - RESULTAT COURANT NON FINANCIER	174 139	206
Produits financiers Charges financières	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Intérêts et produits financiers	16	63
	Dotation aux amortissements et aux dépréciations		
	Intérêts et charges financières	54	87
	2 - RESULTAT FINANCIER	(37)	(24)
	3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (1 + 2)	174 102	183
	Produits exceptionnels		11 267
	Charges exceptionnelles	30 193	1 533
	4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL	(30 193)	9 734
	Impôts sur les sociétés		
	(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
	(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées		
	TOTAL DES PRODUITS	780 661	623 490
	TOTAL DES CHARGES	636 753	613 574
	EXCEDENT ou DEFICIT	143 909	9 916
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	PRODUITS	119 154	80 392
	Bénévolat	61 942	69 814
	Prestations en nature	57 212	10 578
	Dons en nature		
	CHARGES	119 154	80 392
	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens et services	119 154	80 392
	Personnel bénévole		

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Description de l'objet social et des moyens de l'entité

Le PAYS SALONNAIS BASKET 13 est une association sportive régie par la loi de 1901, résultat de la fusion en 2005 du Salon Lançon Basket 13 et du Pélissanne Basket Club, actée en 2006 par la FFBB.

Le club PSB13 compte environ 500 licenciés et son équipe phare évolue en NM1, il bénéficie du soutien financier des institutions locales, départementales et régionales pour l'aider à se développer.

L'implication de ses dirigeants, l'investissement de ses adhérents ont permis au club de se hisser et de se maintenir parmi l'élite régionale.

Principe et conventions générales

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 du plan Comptable Général de 2016.

Le bilan de l'exercice présente un total de **246 760** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **780 661** euros et un total **charges** de **636 753** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **143 909** euros.

L'exercice considéré débute le **01/07/2024** et finit le **30/06/2025**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles d'établissement et de présentation des comptes annuels.

PSB 13 a arrêté ses comptes en respectant le règlement ANC 2018-06 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Permanence des méthodes

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Valorisation du bénévolat et mise à disposition

Notre association sportive comprend plusieurs sections toutes animées par des bénévoles qui contribuent à la vie de ces sections sur des fonctions diverses (animation, gestion administrative, tenue et organisation des CA...) ; notre association n'a pas pu mettre en place un système d'évaluation des heures, par ailleurs elle bénéficie de la mise à disposition de locaux sportifs municipaux et malgré nos demandes nous n'avons pas pu obtenir d'information sur la valeur de ces locaux ni sur les coûts associés – électricité – entretien

Faits caractéristiques de l'exercice

Le PGE de 20 000 euros ainsi qu'un prêt COVID résistance auprès des institutions régionales, ces emprunts sont en cours d'apurement.

Evènements postérieurs à la clôture

La saison de Basket 2024/2025 a vu la montée en NM1 de l'équipe phare du club.
Le nouveau gymnase Saint Côme a fidélisé le public et le taux de remplissage est très bon.
Les partenariats continuent et se développent toujours.
Les subventions de fonctionnement qui couvriront la saison 2025/2026 ont été actées et reconduites pour la nouvelle saison.

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les durées d'amortissement retenues sont :

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

COMPTE	LIBELLE	AMORTISSEMENT	DUREE
21540000	MATERIEL	LINEAIRE	3 A 5 ANS
21810000	INSTAL GENE AGENCT AMENGT	LINEAIRE	3 A 10 ANS
21830000	MAT DE BUREAU ET INFO	LINEAIRE	3 A 4 ANS
21840000	MOBILIER	LINEAIRE	3 A 7 ANS

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros

30/06/2025

Total des Produits à recevoir		78 591
Autres créances clients FAE - CLIENTS	62 590	62 590
Autres créances IJSS A RECEVOIR	16 001	16 001

Etat exprimé en euros	30/06/2025	30/06/2024	Variations	%
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	7		7	
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	13 915	2 640	11 275	427,08
Dettes fiscales et sociales	16 027	7 864	8 163	103,80
Dettes fournisseurs d'immobilisation				
Autres dettes				
TOTAL	29 949	10 504	19 445	185,12

Charges constatées d'avance (avec détail)

Etat exprimé en euros	30/06/2025	30/06/2024	Variations	%
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION	1 125	1 763	(638)	-36,20
Charges constatées d'avance - FINANCIERES				
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES				
TOTAL	1 125	1 763	(638)	-36,20

Charges constatées d'avance (détail)
au 30/06/2025

Détail des charges constatées d'avance	Période		Exploitation	Financières	Exceptionnelles
	début	fin			
RENOUVLT AFFILIATION CLUB 25.26			299		
ASSOCONNECT 25-26			826		
Totalisation			1 125		

Produits constatés d'avance (avec détail)

Etat exprimé en euros	30/06/2025	30/06/2024	Variations %
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION	92 500	165 300	(72 800) -44,04
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL	92 500	165 300	(72 800) -44,04

Date	Time	Location	Weather	Temperature	Humidity	Wind Speed	Wind Direction	Pressure	Visibility	Clouds	Precipitation	Soil Moisture	Soil Temperature	Plant Growth	Animal Activity	Human Activity	Notes
2023-10-27	08:00	Field Station	Clear	15°C	65%	10 km/h	SE	1013 hPa	10 km	10%	0 mm	15%	18°C	Low	None	None	Initial setup
2023-10-27	12:00	Field Station	Clear	22°C	70%	15 km/h	SE	1012 hPa	10 km	10%	0 mm	15%	20°C	Low	None	None	Midday observations
2023-10-27	16:00	Field Station	Clear	18°C	75%	12 km/h	SE	1011 hPa	10 km	10%	0 mm	15%	18°C	Low	None	None	Evening observations
2023-10-28	06:00	Field Station	Clear	12°C	70%	8 km/h	SE	1010 hPa	10 km	10%	0 mm	15%	15°C	Low	None	None	Dawn observations
2023-10-28	10:00	Field Station	Clear	20°C	75%	12 km/h	SE	1009 hPa	10 km	10%	0 mm	15%	20°C	Low	None	None	Morning observations
2023-10-28	14:00	Field Station	Clear	25°C	80%	15 km/h	SE	1008 hPa	10 km	10%	0 mm	15%	22°C	Low	None	None	Afternoon observations
2023-10-28	18:00	Field Station	Clear	20°C	85%	10 km/h	SE	1007 hPa	10 km	10%	0 mm	15%	20°C	Low	None	None	Evening observations

Produits constatés d'avance (détail)
au 30/06/2025

Détail des produits constatés d'avance	Période		Exploitation	Financières	Exceptionnelles
	début	fin			
subv METROPOLE 24/25 BASE 60KE			30 000		
SUBV MAIRIE SALON PLURI 6/12			62 500		
Totalisation			92 500		

Tableau de suivi des fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmentations B	Diminutions C	Solde à la fin de l'exercice D = A + B - C
Fonds associatifs sans droit de reprise				
- Patrimoine intégré				
- Fonds statutaires				
- Subventions d'investissement non renouvelables				
- Apports sans droit de reprise	6 460			6 460
- Legs et donations avec contrepartie d'actif immobilisés				
- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables				
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	(132 393)			(132 393)
Résultat de l'exercice	9 916			9 916
Fonds associatifs avec droit de reprise				
- Apports				
- Legs et donations				
- Subventions d'investissement sur biens renouvelables				
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
Provisions réglementées				
TOTAL	(116 017)			(116 017)

PSB13

Association Loi 1901

Siège social : Chemin de la tour de Nesle

Gymnase St Come

13300 Salon de Provence

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

**EXERCICE CLOS
LE 30 juin 2025**

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale en date du 31 janvier 2020, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de l'association PSB 13, relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercices professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiqués dans la partie « Responsabilité du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} juillet 2024 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Dans le cadre de mon appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, j'ai vérifié le caractère approprié des méthodes comptables et des informations fournies dans les notes de l'annexe aux comptes annuels.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de ma démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de mon opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérifications spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les rapports d'activités, moral et financier du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Salon de Provence, le 1^{er} octobre 2025

Frédéric SAOUCI
Commissaire aux comptes
Inscrit sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes,
rattaché à la CRCC de Aix-Bastia

